Image not found or type unknown

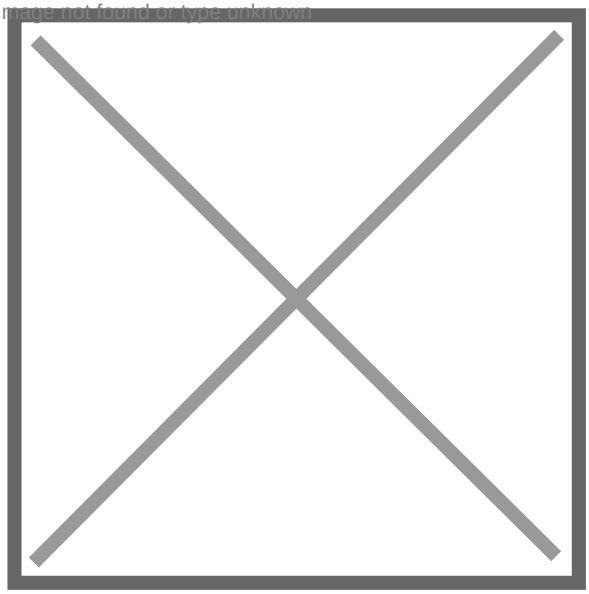

Donnation extension maison

Par **soso**, le **23/06/2010** à **22:36**

Bonjour,
mes parents voudraient faire une extension de leur maison pour m'en faire donnation afin que je puisse y habiter.(Sachant qu'ils voulaient me donner une partie de leur terrain pour faire construire une maison individuelle et que ça était refusé car pour faire une 2ème maison il aurait fallu qu'il y est 1200 m2 alors qu'il y a 1080 m2, c'est pourquoi on parle d'extension car ça serait possible)

Est -il possible que je finance par un crédit immobilier cette extension et qu'il m'en fasse donnation aprés? ou sont ils obliger de financer eux même cette extension?

Peuvent -ils me faire la donnation avant afin que je puisse la financer alors que l'extension n'existe pas encore?

a quel moment la donnation peut être faite?

J'aurai aimé financer la totalité du projet sans qu'ils n'aient a débourser un sou, mais comme c leur maison j'ai peur que les anque n'accepte pas.

Merci pour vos réponses
Cordialement

Par **francishop**, le **27/06/2010** à **01:47**

Bonsoir,

[citation]Peuvent -ils me faire la donnation avant afin que je puisse la financer alors que l'extension n'existe pas encore?
[/citation] Il y a diverses pistes à explorer de copropriété, sci, etc.
Mais, ici également s'entourer de conseil concernant le risque de plus value.

Bien que ce soit la résidence principale, lors de la vente d'une partie de terrain, qui de ce fait n'est pas notre résidence principale est placé par l'administration en résidence secondaire.

Si acquisition moins de 15 ans voir barême plus value.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés